

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 5 MARS 2025**

Présents : MMS ALLALA GREGOIRE LARIDANT LOUIS PYTHON SONREL VILLAUME DARGENT
MMES AUBURTIN LEROY OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET VILLAUME

Excusé(e)s et représenté(e)s :

M. GRUCKER représenté par M. PYTHON
M. PIERRE représenté par M. LOUIS
M. GESQUIERE représenté par M. VILLAUME
M. DUJARDIN représenté par M. SONREL
Mme LEGRAS représentée par Mme AUBURTIN
Mme MOUCHOT représentée par Mme VILLAUME
Mme CARRASCO représentée par Mme LEROY
Mme CARPENTIER représentée par Mme OHNET
M. IRDEL représenté par M. DARGENT

Elus : 23

Votants : 23

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire tient à rappeler tout le soutien qu'il apporte en son nom et au nom du conseil municipal à Luc Gesquière, Adjoint en charge du patrimoine, suite au décès de son fils. L'ensemble du conseil s'est retrouvé uni à ses côtés et aux côtés de sa famille lundi lors de la cérémonie d'hommage, et restera présent dans les prochains mois et années autant que de besoin.

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2025**
- **Règlement intérieur :**

M. le Maire rappelle que le conseil a validé le 9 décembre 2024 le remboursement des frais kilométriques des agents en mission ou formation. Il convient d'adopter une disposition complémentaire concernant les agents utilisant leur véhicule personnel à titre principal et de manière récurrente pour les besoins du service, après autorisation de la collectivité indiquée dans la fiche de poste et par un ordre de mission permanente. Pour ces agents, le remboursement des frais engagés se fera sur la base du barème kilométrique établi par l'administration fiscale.

➤ *approuvé à l'unanimité*

FINANCES :

- **Chalet de Bussang**
 - **Vote du compte financier unique 2024**

par anticipation au changement réglementaire prévu en 2026, la commune est passée dès cette année au compte financier unique. En effet la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU se substitue au compte administratif qui était produit par le syndicat ainsi qu'au compte de gestion qui était produit par les services du ministère des finances publiques.

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	320,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	320,00
		Réalisé :	320,00
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	122 255,00
		Réalisé :	109 907,33
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	122 255,00
		Réalisé :	114 434,22
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	320,00
Fonctionnement :	4 526,89
Résultat global :	4 846,89

➤ *approuvé à l'unanimité*

○ **Affectation du résultat**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 455,38
- un excédent reporté de :	11 982,27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 526,89
- un excédent d'investissement de :	320,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	320,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	4 526,89
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 526,89
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	320,00

• *approuvé à l'unanimité*

○ **Vote du budget primitif 2025**

Investissement

Dépenses	:	320,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	320,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	112 900,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	112 900,00	(dont 0,00 de RAR)

➤ *approuvé à l'unanimité*

• **Funérarium**

○ **Vote du compte financier unique 2024**

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	0,00	0,00
		Réalisé :		0,00
		Reste à réaliser :		0,00
Recettes	:	Prévu :	0,00	0,00
		Réalisé :		0,00
		Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	39 141,33
		Réalisé :	32 376,16
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	39 141,33
		Réalisé :	43 651,33
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	11 275,17
Résultat global :	11 275,17

➤ *approuvé à l'unanimité*

○ **Affectation du résultat**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 116,16
- un excédent reporté de :	13 391,33
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 275,17
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	11 275,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 275,17
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

➤ *approuvé à l'unanimité*

○ **Vote du budget primitif 2025**

Investissement

Dépenses :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	41 375,17	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	41 375,17	(dont 0,00 de RAR)

➤ *approuvé à l'unanimité*

- **Enfance-Jeunesse**
 - **Vote du compte financier unique 2024**

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	0,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	0,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	841 050,00
		Réalisé :	796 666,08
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	841 050,00
		Réalisé :	868 933,12
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	72 267,04
Résultat global :	72 267,04

➤ *approuvé à l'unanimité*

- **Affectation du résultat**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	20 647,74
- un excédent reporté de :	92 914,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	72 267,04
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	72 267,04
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	72 267,04
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

- *approuvé à l'unanimité*

- **Vote du budget primitif 2025**

Investissement

Dépenses	:	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	0,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	864 767,04	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	864 767,04	(dont 0,00 de RAR)

- *approuvé à l'unanimité*

M. le Maire signale que la convention territoriale globale signée avec la CAF il y a 3 ans est en renouvellement d'ici la fin d'année. Jusqu'à présent la commune bénéficiait d'une aide à la coordination du secteur enfance et jeunesse qui soutenait les postes administratifs permettant de coordonner les projets. Cette aide portait sur un poste en équivalent temps plein. Il est peu probable que ce financement soit maintenu dans les mêmes proportions sur la durée de la prochaine convention, ce qui fera une baisse de recette pour le budget Enfance et Jeunesse.

Mme Leroy signale aussi le dynamisme des équipes et des projets sur les accueils de la commune, avec notamment la soirée dernièrement « Damelevières a un incroyable talent » organisé en commun entre les ados du Foyer des jeunes et les enfants des Ptits Loups. Pour les prochaines vacances, les accueils ont été

retravaillés pour pouvoir accueillir davantage de petits des classes maternelles aux Ptitis loups, suite à une demande forte des parents.

- **Vote des taux d'imposition 2025**

Madame l'Adjointe déléguée aux finances et aux affaires générales expose que les collectivités territoriales à fiscalité propre doivent voter les taux d'impositions directes.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des finances il est proposé pour l'exercice 2025 de maintenir stables les taux d'imposition comme suit :

	2024	2025
TF bâti	32.49%	32.49%
TF non bâti	34.97%	34.97%
CFE	21.38%	21.38%
Taxe d'habitation résidences secondaires (THS)	20.86%	20.86%
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THVL)	20.86%	20.86%

- **Vote du taux de la taxe d'aménagement 2025**

Madame l'Adjointe déléguée aux finances et aux affaires générales propose de reporter cette délibération dans l'attente de précision juridiques de la part de l'association des maires.

➤ *Décision reportée.*

- **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Madame l'Adjointe déléguée aux finances et aux affaires générales informe le conseil de la nécessité d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif 2025.

Madame l'Adjointe déléguée aux finances et aux affaires générales rappelle au conseil qu'au chapitre 23 du budget primitif 2024, le conseil avait ouvert des crédits à hauteur de 90 170€.

Conformément aux textes applicables, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement du Chapitre 23, à hauteur maximale de 23 292.50€, soit 25% de 90 170€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Maitrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de la Route de Blainville et rue Maréchal De Lattre de Tassigny : 23 290.80 € (art. 231)

➤ *approuvé à l'unanimité*

URBANISME ET PATRIMOINE

- **Aménagement de la voie douce entre la station de lavage et l'impasse de la Grande Haie : mise à jour du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que La commune de DAME-LEVIÈRES souhaite lancer en 2024 l'aménagement de la voie douce et la sécurisation de la traversée de ville sur la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, dans la continuité des aménagements réalisées depuis 2021.

Le plan de financement et les financeurs possibles ont évolué, la Région Grand Est pouvant soutenir ce projet sous l'angle vertueux de la désimperméabilisation des sols et la gestion intégrée des eaux de pluie :

DEPENSES		RECETTES		
Maitrise d'œuvre	15000			
	5 500 €	ETAT : DETR 30% + 10% PVD	40,0%	120 000,00 €

étude géotechnique /gestion intégrée des eaux pluviales		Agence de l'eau Rhin Meuse	13,1%	67 000,00 €
Travaux d'aménagement, voirie, cheminements et trottoirs	491 181,61 €	Conseil départemental (Soutien aux mobilités douces)	30,0%	58 165,20 €
		Conseil départemental rétrécissement de chaussée	2,0%	10 233,63 €
		Conseil départemental AT54	5,0%	25 584,08 €
<i>dont voie douce</i>	193 884,00 €	Conseil départemental Amendes de police	5,9%	30 000,00 €
<i>dont gestion eaux pluviales</i>	320 902,17 €	Région Grand Est - « changement climatique et impact sur la ressource en eau »	30,0%	100 000,00 €
		Autofinancement		100 698,70 €
TOTAL	511 681,61 €	TOTAL		511 681,61 €

➤ *approuvé à l'unanimité*

- **Acquisition de parcelle**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'acquérir la parcelle AH0121, d'une surface de 423m², située en zone Ux (zone d'activité économique), entre les terrains de la gare SNCF et l'atelier des services techniques municipaux, ceci afin d'étendre les espaces de travail des services techniques.

Il est proposé de l'acquérir au prix de 3€/m².

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

➤ *approuvé à l'unanimité*

ENVIRONNEMENT

- **Plan de gestion différenciée des espaces verts : projet de végétalisation et acquisition de matériel**

La ville a mis en place un plan de gestion différenciée de ses espaces verts. Dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs du Saulcy, la Ville poursuit dans cette voie avec le choix de végétaux vivaces, locaux, peu consommateurs en eau et en entretien et en acquérant du matériel permettant le bon entretien de ces nouveaux espaces naturels, ainsi que de ceux qui ont été et seront créés autour de la voie douce en cours d'aménagement. La Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse peuvent soutenir ce projet.

Nature des travaux :

S'agissant d'une zone naturelle située en zone inondable, la végétalisation de l'ensemble de la zone est prévue avec la création de noues d'infiltration, la plantation de haies paysagères et l'implantation d'arbres à hautes tiges. Est prévue la plantation de 442 mètres linéaires de haies paysagères qui se rajoutent au 450 mètres de haies déjà créées lors du précédent projet d'aménagement de voie douce Route de Blainville.

L'acquisition de matériel vise à permettre aux agents de faire l'entretien de ces haies mécaniquement avec la réflexion de l'acquisition d'un porte outil (installé sur le micro tracteur existant) et d'un taille haie se branchant sur celui-ci, ainsi que d'un bras et d'une tête de broyage pour une partie de l'entretien des noues.

La plantation de plantes couvre-sols, d'arbustes et plantes vivaces locales est également prévue sur les nouveaux espaces verts créés sur la zone de loisirs

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Végétaux vivaces (devis Koenig)	704,55 €	Région Grand Est (Soutien à la gestion différenciée)	30%	4 958,86 €
Matériel Taille et broyage (devis BJJ)	11 666,66 €			
Matériel Débroussaillage (devis RAM)	4 158,33 €	Agence de l'eau	30%	4 958,86 €
		Autofinancement	40%	6 611,82 €
TOTAL	16 529,54 €	TOTAL		16 529,54 €

➤ *approuvé à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

- **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, qui peut devenir un partenaire très intéressant dans le cadre du projet à venir autour de la Maison Forte que la commune doit acquérir.

- **Protection Sociale Complémentaire – Risque Prévoyance : Mandat au CDG54**

M. le Maire informe le conseil que le Centre de gestion 54 va lancer un marché public pour le renouvellement du contrat d'assurance des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent les agents. Il est entendu qu'à l'issue de la procédure de consultation, notre collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou non à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

- **Inauguration de l'espace de compostage partagé**

M. l'adjoint en charge de l'environnement informe et invite le conseil à participer à l'inauguration de l'espace de compostage partagé.

- **CMEJ et programme Libération**

M. Laridant fait le bilan des dernières actions du CMEJ : accueil de 2 nouvelles conseillères juniors, a organisé un carnaval et prépare son déplacement à Paris en avril.

Le programme des 80 ans de la libération de la Ville se poursuit : la conférence chantée tenue cette semaine a bien fonctionné avec près de 70 participants, une expo de dessins d'enfants ukrainiens et polonais pour la paix se prépare en lien avec les cérémonies du 8 mai.

Dans le cadre des 120 ans de la loi de 1905 sur la laïcité, une formation gratuite est proposée en avril dans les locaux de la commune, des places restent disponibles pour toute personne intéressée. M. Allala indique la satisfaction exprimée par les enseignants et parents d'élèves suite aux interventions dont ils ont pu bénéficier sur ce sujet par M. Laridant. Ils sont intéressés par d'autres séances, en ouvrant également à des plus petits que les classes de CM. M. le Maire se félicite de l'ouverture des enseignants de la commune aux projets et propositions que la ville leur fait régulièrement.

M. Laridant fait le bilan des dernières actions du CMEJ : accueil de 2 nouvelles conseillères juniors, organisation du carnaval le 1er mars et préparation du déplacement à Paris (accueil au Sénat) le 8 avril.

Le programme des 80 ans de la libération de la Ville se poursuit : la conférence chantée tenue cette semaine a bien fonctionné avec près de 70 participants, une expo de dessins d'enfants ukrainiens et polonais pour la paix se prépare en lien avec les cérémonies du 8 mai.

Dans le cadre des 120 ans de la loi de 1905 sur la laïcité, un programme d'événements est en cours d'élaboration pour la fin d'année. M. Laridant propose aux conseillers intéressés de se joindre à lui pour élaborer ce programme.

Laïcité toujours, une formation gratuite est proposée les 19 et 20 mai dans les locaux de la commune, des places restent disponibles pour toute personne intéressée. M. Allala indique la satisfaction exprimée par les enseignants et parents d'élèves suite aux interventions dont ils ont pu bénéficier sur ce sujet par M. Laridant. Ils sont intéressés par d'autres séances, en ouvrant également à des plus petits que les classes de CM.

M. le Maire se félicite de l'ouverture des enseignants de la commune aux projets et propositions que la ville leur fait régulièrement.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	Excusée
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	Excusé
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	Excusé
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	Excusée
DARGENT	Olivier	Excusé
IRDEL	Thierry	Excusé